

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 8 avril 2013 - Séance n°1**

L'an deux mil treize, huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DUVIVIER Pierre.

Étaient présents : Monsieur Pierre DUVIVIER, Madame Colette ANCELLE, Monsieur Didier TESTELIN, Monsieur Jean-Paul LEDAN, Monsieur Sylvain PELTIER, Madame Chantal ROUSSEL, Madame Christine POTDEVIN, Monsieur Philippe LEFEBVRE, Madame Christelle MOREL,

Étaient absents : Madame Fabienne BOTTIN, Monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR,

Madame Chantal ROUSSEL a été élue secrétaire de séance.

Date de Convocation: 28/03/13 Date d'affichage : 08/03/13

Nbre de Conseillers : En exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Après lecture du compte rendu de la réunion du dix décembre 2012, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

Informations

- Mise aux normes des bâtiments communaux

Avis toujours défavorable après la 2^{ème} réunion le 26 mars dernier (2 mois pour faire le nécessaire)

- Réhabilitation de la Station d'épuration

Après une nouvelle réunion le 21/03/13 le service de la Police de l'eau a confirmé qu'un épandage des eaux résiduelles sur une surface comprise et 1 à 1.5 hectares est indispensable. M. Ligot a demandé à IRH Environnement de revoir les conclusions de son rapport qui ne donne pas de solutions conformes à la réglementation dans un délai d'1 mois.

- Nombre de siège au Conseil Communautaire de la CCBE

le nombre de sièges passe de 35 à 26 : LGV :6 ; BLH :5 ; Bellencombre :2 ; St Hellier :2, les autres : 1

1. Vote du Compte Administratif 2012 de la Commune et du SPAC

1.1 Vote du Compte Administratif 2012 de la Commune

Mr. Jean-Paul LEDAN, doyen d'âge, présente le compte administratif 2012 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement

Recettes : 254 804.13€ Dépenses : 232 924.46€ Excédent : 21 879.67€

Section d'Investissement

Recettes : 85 809.40€ Dépenses : 107 411.93€ Déficit : 21 602.53€

Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement - Déficit d'Investissement

21 879.67€ - 21 602.53€ = 277.14€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communale 2012.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2013 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice
 $65\,093,47\text{€} + 21\,879,67\text{€} = 86\,973,14\text{€}$

Section d'Investissement : Excédent antérieur + Déficit de l'exercice
 $302,23\text{€} - 21\,602,53\text{€} = - 21\,300,30\text{€}$

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement - Déficit d'Investissement
 $86\,973,14\text{€} - 21\,300,30\text{€} = 65\,672,84\text{€}$

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2012 avec un besoin de financement de 9 956,00€, l'excédent de clôture s'élève à 55 716,84€.

I.2 Vote du Compte Administratif 2012 SPAC

Mr. Jean-Paul LEDAN, doyen d'âge, présente le compte administratif 2012 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement
Recettes : 53 079,84€ Dépenses : 36 525,77€ Excédent : 16 554,07€
Section d'Investissement
Recettes : 37 656,19€ Dépenses : 46 633,74€ Déficit : 8 977,55€
Résultat de clôture : Excédent de Fonctionnement - Déficit d'Investissement
 $16\,554,07\text{€} - 8\,977,55\text{€} = 7\,576,52\text{€}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communale 2012.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2013 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice
 $71\,822,15\text{€} + 16\,554,07\text{€} = 88\,376,22\text{€}$

Section d'Investissement : Excédent antérieur - Déficit de l'exercice
 $13\,868,76\text{€} - 8\,977,55\text{€} = 4\,891,21\text{€}$

Excédent global de Clôture : Excédent de Fonctionnement + Excédent d'Investissement
 $88\,376,22\text{€} + 4\,891,21\text{€} = 93\,267,43\text{€}$

Considérant l'état des Restes à Réaliser 2012 néant, l'excédent de clôture s'élève à 93 267,43€.

II. Comptes de Gestion Commune et SPAC 2012

Sous la présidence de M. Pierre DUVIVIER, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de la Commune et du SPAC 2012 dressés par M. DORE, Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2012,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2011 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2012, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2012 de la Commune et du SPAC à l'unanimité.

Affectation de résultat Commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2012, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 21 879,67€ et un déficit d'investissement de 21 300,30€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 55 716,84 €, au compte D 001 la somme de 21 300,30€ et d'épurer le déficit d'investissement de 31 256,30 € au compte R 1068.

Affectation de résultat SPAC

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2011, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 16 554,07€ et un déficit d'investissement de 8 977,55€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 88 376,22 €, au compte R 001 la somme de 4 891,21€.

III. Vote du Budget Primitif Communal 2013

-Participation au SIVOS du Mont Joyet : suite à l'augmentation de la participation s'élevant à 63 181€, la Commission des finances propose au Conseil Municipal la fiscalisation de 50% de cette somme.

Le Conseil Municipal se prononce favorable à cette mesure et décide d'inscrire au compte 655401 « Participation SIVOS » la somme de 31591€.

-Participation SBS Varennes : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 2481€.

-Participation SBV Saône Vienne et Scie : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 915€.

- Participation SIER : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire au compte 655405 la somme de 8 000€.

-Participation Collège de Saint Saëns : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fiscaliser la participation d'un montant de 11693,34€.

- Vote des taux d'impositions : la Commission des finances propose une augmentation de 2% des taux d'impositions.

La simulation effectuée par les services des Finances publiques donne les résultats suivants :

- Taxe d'habitation : 13,96%
- Taxe Foncière bâti : 12,43%
- Taxe Foncière non bâti : 31,87% (inchangée)
- CFE : 14,20%

pour un produit total de 108 232 soit 1 665€ de plus qu'en maintenant les taux initiaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les taux d'impositions suivants :

- Taxe d'habitation : 13,96%
- Taxe Foncière bâti : 12,43%
- Taxe Foncière non bâti : 31,87%
- CFE : 14,20%

La Commission des finances ayant considéré la baisse des dotations du Département et l'augmentation de la participation du SIVOS du Mont Joyet propose de réduire de moitié certaines subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

- Vote des subventions :

- Club des Anémones : 650 €
- Comité des fêtes : 450€
- Anciens Combattants Cottévrard : 85€
- Amicale J Cauille BLH : 105 €
- Banque alimentaire BLH : 90 €
- CADI BLH : 133€
- ASCPBLH : 193€
- Fleurissement : 330€

Le Conseil Municipal décide de ne pas subventionner l'association « Tous à la Brayonne » qui n'en a pas fait la demande.

-Vote du Budget Primitif : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2013 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 284 396,84€ et à 59 261,30€ en section d'investissement.

IV. Vote du Budget Primitif SPAC 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif SPAC 2013 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 138 981,22€ et en section d'investissement pour 51 684,62€.

V. Questions diverses

✓ Reprise de voirie – Rue des Aubépines

M. CARPENTIER a fait une demande de reprise de la voirie de la rue des Aubépines dans le patrimoine de la commune

La Commission des Travaux se réunira prochainement pour faire le constat de l'état général de la voirie.

✓ Revalorisation de l'IEMP

Suite à la revalorisation des indices IEMP, l'adjoint administratifs 1^{ère} classe voit son indice diminuer à compter du 01/01/2012, une délibération est nécessaire pour ne pas appliquer la rétroactivité et appliquer la revalorisation au 01/01/2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer revalorisation de l'IEMP pour l'adjoint administratif 1^{ère} classe à partir du 01/01/2013 sans faire la rétroactivité au 01/01/2012.

✓ Classe de Mme CAZIN

Monsieur le Maire revient sur la demande de peinture dans la classe de Mme CAZIN et rappelle qu'à aucun moment Mme la directrice n'est venue faire sa demande, que le sujet a été abordé lors de réunion du SIVOS.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'avait pas accordé de crédit à ce projet en 2012 et lui demande de se prononcer pour 2013.

Monsieur le Maire rappelle qu'avec l'extension de l'école, l'ancienne classe était affectée aux activités diverses pour les deux classes. Mme KREMP, ancienne institutrice, avait demandé de la réintégrer considérant son effectif trop important, ce qui lui avait été accordé. Mais considérant les difficultés de communication avec Mme CAZIN et M. DELFORGE, Monsieur le Maire souhaite que la classe de Mme la directrice retourne dans la classe neuve.

M. TESTELIN demande que soit procédé un vote à bulletin secret pour répondre à la question : Mme CAZIN doit-elle réintégrer la classe neuve ?

Nombre de Votant : 9

Nombre de bulletin : 9

Réponse positive : 6

Réponse négative : 3

A la majorité, le Conseil Municipal demande que Mme CAZIN réintègre la nouvelle classe à la rentrée 2013-2014.

✓ Immeuble de Mme BIVILLE

Mme MOREL signale que dans la propriété de Mme BIVILLE a été installé par M. LANGLOIS un algéco et demande si une autorisation a été délivrée.

Monsieur le Maire n'a pas eu connaissance de ce projet et fera le nécessaire auprès de Mme BIVILLE et mettra en demeure M. LANGLOIS d'enlever cette installation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.